Envoyé en préfecture le 07/11/2022 Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le

ID: 023-222309627-20221102-CP2022292-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°CP2022-10/4/14 DOSSIER N°5388

COLLEGE AU PATRIMOINE - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Mary-Line COINDAT à Eric BODEAU Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE Patrice FILLOUX à Thierry BOURGUIGNON Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Développement/Direction de l'Éducation

RAPPORTEUR: Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET: COLLEGE AU PATRIMOINE - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 juin 2011 relative à la mise en place du dispositif "Collège au patrimoine"

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2022-10/4/14 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'attribuer la subvention suivante au titre de l'année scolaire 2022/2023 :

COLLÈGE	CLASSE	SITE	EFFECTIFS	DATE DE SORTIE	MONTANT ACCORDE
---------	--------	------	-----------	-------------------	--------------------

Publié sur le site <u>www.creuse.fr</u> le 9 novembre 2022

Collège Jean Picart Le

Doux – BOURGANEUF

 $6^{\grave{e}^{me}}A$

Segpa

Envoyé en préfecture le 07/11/2022								
Reçu en préfecture le 07/11/2022								
Publié le	SLO	44						
ID: 023-22230962): 023-222309627-20221102-CP2022292-DE							
12/09/2022	300 €							

J:4	~	1	~~~~~				~~~	1.	Chamitan	022.21		A mti al a	657	201	۵.,	Dudast
- ait	que	Ia	somme	nécessaire	sera	preievee	sur	ie	Cnapitre	932.21	_	Article	65/	381	au	Buaget
départemental.																

Centre

International d'Art et du Paysage – BEAUMONT DU LAC 13

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET